

**COMMUNE DE LA NEUVILLE AU PONT**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 25 mars 2022**

**Nombre de membres :**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 10

L'an deux mil vingt-deux, le 25 mars à 18 h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. ZENTNER Franck, Maire.

Le maire s'est retiré au moment du vote

Étaient présents : ZENTNER Franck, BAUDART Frédéric, MABIRE Jean Louis, MICHELET Aline, GILLON Angélique, ARBELIN David, AUTIN Philippe, JACQUES Alex, FAILLIET Nathalie, VAIRY Laetitia, ROBIN Jean-Jacques

Date de la convocation  
21/03/2022

Date d'affichage de la convocation  
21/03/2022

Date d'affichage de la délibération  
31/03/2022

Absents excusés : PIOT Lucas, GOMES TILLOY, Hélène CELLIER Denis, COQUILLARD Jean-Marie

Absent :

**Délibération n°2022-2-2**

M. CELLIER Denis a donné procuration à M. ZENTNER Franck  
M. PIOT Lucas a donné procuration à M. ZENTNER Franck

**OBJET**

**Vote du compte administratif  
2021**

Mme Aline MICHELET est désignée secrétaire.

---

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005

Vu le compte de gestion 2021

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur

Monsieur le Maire se retire de la salle de réunion du conseil municipal et Monsieur Jean Louis MABIRE prend la présidence de la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- ▶ de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Compte administratif principal</b>		<b>dépenses (€)</b>	<b>recettes (€)</b>	<b>solde (+ ou) (€)</b>
<b>section de fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice	259 581,87	327 178,55	+ 67 596,68
	Solde antérieur reporté (002)		+ 448 147,79	+ 448 147,79
	Excédent ou déficit global			+ 515 744,47
<b>section d'investissement</b>	Résultats propres à l'exercice	53 519,81	103 628,31	+ 50 108,50
	Solde antérieur reporté (001)		+ 22 634,35	+ 22 634,35
	solde d'exécution positif ou négatif			+ 72 742,85
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2021</b>				<b>+ 588 487,32</b>
<b>Restes à réaliser au 31/12/2021</b>	Fonctionnement	/	/	/
	Investissement	453 476,19	345 616,00	-107 860,19
<b>Résultats cumulés (y compris RAR)</b>		<b>766 577,87</b>	<b>1 247 205,00</b>	<b>480 627,13</b>

▶ de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

▶ de reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits

▶ d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Fait à LA NEUVILLE AU PONT, le 31/03/2022  
Le Président de séance

Envoyé en préfecture le 08/04/2022  
Reçu en préfecture le 08/04/2022  
Affiché le  
ID : 051-215103714-20220325-2022\_2\_2-DE

Jean Louis MABIRE



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le et de la publication le